

BITSCHWILLER

lès-THANN



BULLETIN
d'INFORMATIONS n° 25
FÉVRIER 1994

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 1
Les décisions du Conseil Municipal	page 2
Travaux Place de l'Eglise	page 6
Travaux Place de la Salle des Fêtes	page 7
Activités du Centre Sportif et Culturel de Bitschwiller.....	page 8
Restauration de l'Abri Vanne, rue de l'Est.....	page 10
Thannerhubel.....	page 11
La Famille Stehelin.....	page 12
Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.....	page 15
Communauté de Communes.....	page 16
Ecoles.....	page 18
Le Certificat d'Etudes Primaires en 1918	page 20
Budget 1993.....	page 22
Etat Civil 1993.....	page 24
"Bitschwill'Art" 1993.....	page 26
La Poste de Bitschwiller, une alerte centenaire	page 27
Photos gags	page 31
Le saviez-vous ?	page 32
Brigades Vertes	page 35
Bon appétit	page 36
Calendrier des manifestations 1994.....	3 ^e couv.
Calendrier des quêtes 1994.....	3 ^e couv.

photo de la page de couverture :
Arrangement Floral en verre (Création de Mme Huguette Holder).

LE MOT DU MAIRE

L'année 1993 n'est plus qu'un souvenir : un de ces éléments marquants a été l'exposition BITSCHWILL'ART, avec le thème de la fleur et de l'oiseau qui a réuni quelques dizaines d'exposants tous concitoyens de Bitschwiller. Nous avons voulu rappeler cet événement en couverture de ce bulletin avec une composition d'une artiste locale, Madame Huguette HOLDER, dont la réputation n'est plus à faire car elle participe par ses créations dans tous les domaines, à de nombreuses manifestations artistiques de la région.

Votre bulletin vous rappellera également les investissements les plus importants de l'année écoulée : réfection de la Place de l'Eglise et de la Place de la Salle des Fêtes, inauguration de la ferme Thannerhubel après restauration. Dans la partie réservée au budget vous constaterez que ces travaux ont été réalisés sans augmentation de la pression fiscale et cela malgré le remboursement anticipé d'un emprunt de 1.000.000 F.

Autre événement important de l'année écoulée et qui fera date : la participation de Bitschwiller-lès-Thann à la création de la Communauté de Communes du Pays de Thann qui remplace le SIVOM. Cette nouvelle forme de coopération entre les 9 communes qui composaient le SIVOM a de nouvelles missions et une fiscalité propre. L'avenir nous dira si cette orientation favorisée par l'Etat est la bonne et permettra de nouvelles réalisations intercommunales valables. Le Conseil Municipal le pense puisqu'il a voté à une quasi unanimité l'adhésion à cette communauté.

Comme d'habitude nous ferons une incursion dans le passé grâce à notre historien de service, M. Jean-Pierre GASSER, auquel ont bien voulu s'adjoindre cette année Madame CASIN et Monsieur ROSENBLATT ; qu'ils en soient tous les trois vivement remerciés, ainsi que Monsieur BALDECK et toute l'équipe de rédaction.

Sur le plan économique, 1993 marque un nouveau recul dans l'activité dans la Commune avec une augmentation du chômage, surtout féminin. Cela aura certainement des répercussions financières dont nous serons obligés de tenir compte pour l'établissement du budget le mois prochain.

A noter aussi qu'il est prévu cette année le choix du tracé de la déviation de la R.N. 66, qui fera l'objet ensuite d'une enquête publique. Mais les travaux proprement dits ne commencent qu'en 1996 ou 1997 pour s'échelonner sur de nombreuses années.

Si les élections municipales ont lieu à la date normale, c'est-à-dire en mars 1995, nous entamerons dans quelques jours la dernière année de notre mandat. Nous nous efforcerons, mes collègues du Conseil Municipal et moi-même de mener les affaires de telle façon que dans notre prochain bulletin, nous puissions vous présenter un bilan d'activité dont nous n'aurons pas à rougir.

Votre Maire.

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions prises par le Conseil Municipal en 1993 ont été les suivantes :

22 JANVIER 1993

- Approbation du projet de règlement du Centre Sportif et Culturel mis au point par la Commission Paritaire de Gestion.
- Le Conseil approuve le projet des tarifs de location du Centre Sportif et Culturel. La gratuité est accordée aux sociétés locales pour l'entraînement et les rencontres sportives. Pour les tournois, un montant est fixé d'une part pour les sociétés locales et d'autre part, pour les sociétés extérieures.
- Le Conseil approuve le projet de location de la Salle des Fêtes : gratuité pour la commune, la paroisse, les écoles, ainsi que pour les assemblées des sociétés locales. Pour d'autres manifestations, un tarif différent est fixé pour les personnes et sociétés locales et pour les personnes ou sociétés extérieures.
- Sur proposition du Maire et de la commission des Finances, le Conseil approuve le bail à ferme et le bail commercial pour l'auberge du Thannerhubel et fixe le loyer pour la ferme à 1 400 Frs par mois et pour l'auberge à 2 100 Frs par mois indexés sur le prix du lait et de la construction.
- Accord pour la cession, au prix de 12 500 Frs l'are, d'une bande de terrain d'environ 20 x 2 m à MM. RAUBER Frédéric et KITTLER Robert pour établissement d'un parking privé. L'ensemble des frais est à la charge des acquéreurs.
- Accord pour la cession, au prix de 20 000 Frs l'are, d'une bande de terrain de 6 mètres à Madame LORENTZ pour accéder à la route nationale. Frais à la charge de l'acheteur.
- Forfaitarisation des honoraires de l'architecte M. KIRNER pour la maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes et des sports à 378 450 Frs Hors Taxes.
- Le Maire soumet la demande de révision du POS faite par différents administrés. Le Conseil maintient sa position de ne pas changer le POS actuel, et cela particulièrement tant que le tracé de la déviation ne sera pas connu.
- Inscription d'un crédit de 8 832 Frs en investissement pour l'équipement radio et gyrophare de la camionnette des pompiers, de 23 567 Frs pour équipements sportifs et 13 897 Frs pour armoires de rangement pour la Salle des Sports.

7 AVRIL 1993

- Vote à l'unanimité le Budget Primitif et arrête la balance aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement.....	9 543 250 F	9 543 250 F
Section d'investissement.....	3 848 000 F	3 848 000 F

- Fixation du taux des impôts locaux 1993. Le Maire rappelle la mise en place d'une fiscalité propre de la Communauté des Communes. En conséquence, cette fiscalité doit venir en diminution de celle des communes.

Les taux retenus sont :

Taxe d'habitation	5,83	contre	6,94	en 1992	taux communauté	1,108
Foncier bâti	10,39	contre	11,79	en 1992	taux communauté	1,405
Foncier non bâti	77,84	contre	85,89	en 1992	taux communauté	8,047
Taxe professionnelle	7,26	contre	8,29	en 1992	taux communauté	1,032

- Fixation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures. Elle est fixée à 500 000 Frs contre 385 000 Frs en 1992.

- Fixation des loyers communaux. Ceux-ci sont augmentés de 3 % par an.

- Le Conseil fixe l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires du Secrétaire général de la commune, ainsi que les indemnités du Maire et des Adjoints.

- Régime indemnitaire : sur proposition du Maire, le Conseil arrête à 21 000 Frs soit 52,3 % du maximum, l'enveloppe à distribuer aux agents titulaires et stagiaires.

- Le loyer de la Poste, en accord avec la Direction de la Poste, est porté à 24 785 Frs par an au lieu de 22 532 Frs, soit une hausse de 10%.

- Décision d'exécution de l'aménagement de la Place de la Salle des Fêtes et vote d'un crédit de 1 300 000 Frs. La subvention du Conseil Général est de 284 850 Frs. La maîtrise d'œuvre est confiée à la Direction de l'Équipement.

- Prévision de coupes et devis de travaux forestiers : le Conseil approuve le projet présenté par l'O.N.F. soit

Coupes : 3 912 m³

Recettes brutes.....891 062 F

Frais d'exploitation.....543 007 F

Recettes nettes.....348 055 F

Travaux à réaliser :296 356 F

- Acquisition de terrain : le Conseil donne son accord pour l'achat d'un terrain de 29,10 ares aux époux Robert EHNY-ANDERHALT.

- Approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

18 MAI 1993

- Taux des impôts locaux : pour des raisons techniques, les taux votés le 7 avril ne peuvent être maintenus en foncier non bâti et taxe professionnelle sans augmentation de la taxe d'habitation. Après discussion, le Conseil Municipal préfère renoncer à 65 214 Frs d'impôt par rapport aux prévisions et fixe les nouveaux taux à :

Taxe d'habitation5,83 %

Foncier bâti10,39 %

Foncier non bâti.....72,15 %

Taxe professionnelle6,96 %

- Location de terrain à M. CHALGHOUMI Philippe : le Conseil loue à 100 Frs/mois une parcelle d'environ 10 ares sur le terrain actuellement occupé, et qui sera acheté par la Commune et une parcelle au Kerlenbach pour 30 Frs/mois la 1^{ère} année et 500 Frs les années suivantes.

- Avenants au marché Thannerhubel : 18 904 Frs pour M. HANBALI et 3 498 Frs pour les Ets KRAFT.

- Subvention exceptionnelle de 3 500 Frs à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour le feu d'artifice du 13 juillet.
- Loyer du logement communal : l'ancien logement de M. WALTER sera mis en location au prix de 2 000 Frs compte tenu de la nuisance de la route nationale.
- Acquisition de matériel pour la Salle des Sports. Sur demande de la Société de Gymnastique, du matériel est acheté pour un montant de 42 712 Frs. La société prend 22 712 Frs à sa charge.
- Nomination d'une commission d'ouverture des plis pour l'adjudication des travaux d'aménagement de la Place de la Salle des Fêtes.

18 JUIN 1993

- Approbation du compte administratif qui se solde par un excédent de 3 219 693 Frs.
- Remboursement anticipé d'un emprunt de 1 500 000 Frs. En raison de la bonne situation financière, le Conseil décide le remboursement de cet emprunt.
- Acquisition d'une nouvelle sonorisation à l'église. Sur proposition du Maire, le Conseil décide de remplacer la sonorisation vétuste et vote un crédit de 30 000 Frs.
- Subvention exceptionnelle à la Musique Municipale. Le Conseil vote un crédit de 12 500 Frs pour participer pour moitié à l'achat d'un piano.
- Acceptation d'une subvention : le Conseil accepte la subvention de 100 000 Frs allouée par le Conseil de Communauté pour la réhabilitation de la ferme Thannerhubel.
- Acquisition de matériel : sur proposition de M. ZERRINGER, le Conseil vote une dépense de 18 470 Frs pour un équipement de badminton, à mettre à la disposition de l'Association des Jeunes.

15 OCTOBRE 1993

- Adhésion à la Brigade Verte du Haut-Rhin. Celle-ci est décidée par 13 voix pour et 6 contre.
- Table du Conseil : le Conseil revient sur sa décision d'annulation de la commande pour retard et accepte une livraison avant le 30 novembre.
- Acquisition d'un destructeur de documents pour 6 482 Frs, de tapis de judo pour 8 610 Frs et d'un conteneur à verres à placer au Super U pour 7 500 Frs.
- Bilan de la réhabilitation de la ferme du Thannerhubel.

Le total des travaux se monte à 940 088 Frs. Les subventions à 748 614 Frs. Il reste à la charge de la Commune 191 474 Frs. En échange, elle encaisse 1 800 Frs de loyer en plus.

3 DÉCEMBRE 1993

- Approbation du budget supplémentaire qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 508 252,88	1 508 252,88
Section d'investissement	1 859 187,05	1 859 187,05

- Subvention exceptionnelle de 15 000 Frs à l'Association de Quilles Thur-Rial pour le remplacement de leur automate.

- Subventions : le Conseil vote une série de subventions pour les Associations et Organismes d'Intérêt Public.

12 000 Frs - Ecole mixte pour un séjour à La Rochelle

10 600 Frs - Pour cadeaux de Noël des enfants des écoles

5 485 Frs - Conseil de Fabrique

34 975 Frs - Associations sportives et culturelles de la commune

13 446 Frs - Pour licenciés sportifs et Ecole de Musique

15 500 Frs - Conférence de St-Vincent de Paul pour organisation fête 3^{ème} âge

14 916 Frs - Fonctionnement Ecole mixte

9 040 Frs - Fonctionnement Ecole maternelle

26 000 Frs - Fonctionnement Corps Sapeurs-Pompiers

- Fixation prix des concessions au cimetière, de la location de la Salle de la Mairie, de la carte de bois, des lots communaux.

- Décision de lancer des appels d'offres ouverts pour les travaux 1994 estimés à 600 000 Frs.

- Acquisition de terrain : les terrains Lebranchu où exerce actuellement l'entreprise Chalghoumi, sont à vendre. Le Conseil avait donné son accord de principe pour l'achat à 340 936 Frs de 89,71 ares. En définitive, après avis des Domaines et accord de Lebranchu, l'achat se fait à 314 000 Frs, soit 3 500 F l'are pour ce terrain constructible.



TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE

Début des travaux fin octobre 1992 - Réception des travaux le 4 février 1993

Dépenses531 642,95 F.

Subvention du Département124 421,00 F.

à la charge de la Commune407 221,95 F.



Place de l'Eglise en cours d'aménagement (pavage de l'allée centrale : pavés porphyre rose) environ 15 000 pavés.



TRAVAUX PLACE DE LA SALLE DES FETES

Travaux exécutés par les Ets Jean Lefebvre - Fritz - Golly.

C'est-à-dire 1 300 m² d'enrobés, 300 m² de pavés, renouvellement et amélioration de l'éclairage public.

Total des dépenses : 1 243 599,53 Frs

Subvention Département : 281 090,00 Frs

Reste à la charge de la Commune : 962 509,53 Frs

Dans le cadre de ces travaux, nous avons saisi l'opportunité de déplacer la mini déchèterie en réalisant une plate-forme bétonnée, d'accès facile, derrière le complexe Sportif et Culturel permettant la pose des containers : verre - papier - huiles usagées - piles.



ACTIVITES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BITSCHWILLER

Depuis son inauguration, le 3 avril dernier, le Centre Sportif et Culturel de Bitschwiller a atteint sa vitesse de croisière et fonctionne de façon très satisfaisante.

Après le concert inaugural qui avait remporté un très grand succès auprès de nos concitoyens, les manifestations se sont suivies à un rythme très soutenu, à la satisfaction générale de tous les utilisateurs. La Salle des Fêtes a servi à une quinzaine de manifestations depuis sa rénovation : mariages, kermesses, manifestations sportives, Bitschwill'Art, bourse aux armes, soirée des sociétés, Noël des personnes âgées, concerts, dîners dansants, ainsi qu'une grande exposition féline internationale.

La Salle des Sports est occupée toute la semaine, ainsi que le dimanche matin. En journée, elle sert de cadre aux scolaires : 138 enfants (garçons et filles) entraînés par leurs enseignants qui sont heureux d'avoir un tel équipement à leur disposition. En soirée, les créneaux deviennent de plus en plus justes. A la rentrée de septembre, un équipement de badminton a été mis en place à la grande satisfaction de l'Association des Jeunes de Bitschwiller qui en est devenue gestionnaire, en compagnie de nombreuses demoiselles qui se sont jointes à l'A.J.B. Cette discipline occupe une trentaine de jeunes.

La gymnastique locale occupe sa salle avec beaucoup d'assiduité, elle occupe et entraîne jeunes et adultes au nombre d'une centaine. Le judo club Samourai, quant à lui, dirige sa propre salle située à l'étage, avec beaucoup de sportivité et s'adresse à 85 personnes.

Le mur d'escalade, unique dans la région, est très apprécié par les adeptes de la varappe (encadrés par les moniteurs du Club Alpin Français), ainsi que par une équipe de scolaires, entraînée par une monitrice diplômée. Les jeunes sont au nombre de 16 et les adultes sont à 70.

Les footballeurs s'y entraînent en période hivernale, très satisfaits de trouver un abri chauffé à la place du stade ; ils sont au nombre de 50.

Nos sapeurs-pompiers locaux se livrent au volley-ball, le dimanche matin, pour entretenir leur forme. Ils sont une vingtaine à y pratiquer ce sport.

Les gendarmes de Thann occupent la Salle des Sports le lundi matin, afin de parfaire leur forme physique.

La petite salle, quant à elle, sert à tous ceux qui en font la demande (contre paiement pour les "hors sociétés") : réunions diverses, comités, assemblées générales, fête de Noël, fêtes de classe, fêtes de famille... Sa réservation est quasi permanente au cours de l'année.

ACTIVITES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BITSCHWILLER



Inauguration



*R*ESTAURATION DE L'ABRI VANNE RUE DE L'EST

La restauration de cet abri qui n'était qu'une ruine ainsi que la vanne datant de l'époque napoléonienne était vitale en cas de crue et a été réalisée dans le cadre du syndicat Moyenne-Thur dont la charge de la commune était de 10 %.

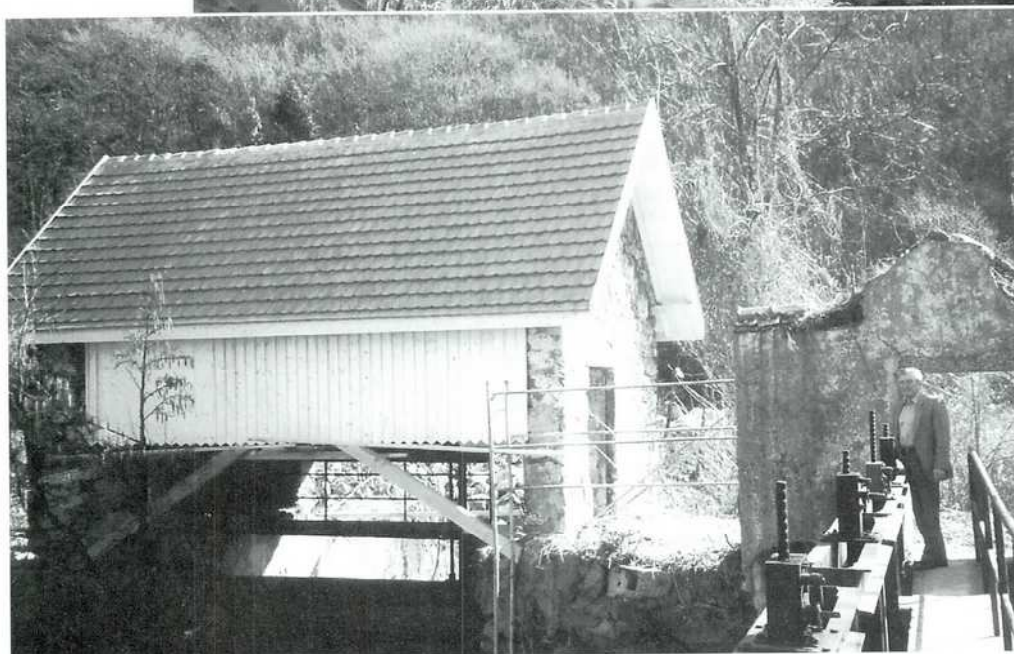
Coût des travaux :

Vanne.....60 000 Frs

Abri72 000 Frs

Soit 10 % =13 200 Frs environ pour Bitschwiller

Travaux terminés en mai 1993



Début des travaux le 12 août 1992 - Inauguration le 19 juin 1993.

Montant total des travaux :.....	940 088,22 F.
Subvention Région.....	171 300 F.
Subvention Conseil Général :	63 000 F.
Subvention Conseil Général :	66 880 F.
Subvention Conseil Général :	200 000 F.
Subvention Com. Communes :	100 000 F.
Remboursement TVA :	147 433,73 F.
<hr/>	
Total :	748 613,73 F.
A la charge de la Commune :	191 474,49 F.



L A FAMILLE STEHELIN

ET LA FABRICATION D'ÉTOFFES FEUTRÉES A BITSCHWILLER 1843 - 1873

de J.P. Gasser

A Bitschwiller, quand on évoque le nom de la famille STEHELIN, on l'associe toujours à l'exploitation des mines de fer, à la construction mécanique, en particulier à celle de machines à vapeur, de locomotives, de matériel ferroviaire et de machines pour l'industrie textile.

Le domaine d'activité de cette famille bâloise était surtout axé sur le commerce du fer, aussi s'est-elle intéressée très tôt aux industries minières et métallurgiques en Haute-Alsace.

Malgré les lourds investissements dans son domaine privilégié, elle plaça aussi une partie de ses capitaux dans l'industrie textile naissante. C'est ainsi qu'elle acheta dès 1803, les bâtiments de la grande manufacture de toiles peintes fondée en 1785 par Pierre DOLLFUSS et exploitée par Nicolas RISSLER à la sortie de Thann vers Bitschwiller.

Vers 1843, après avoir été la première entreprise alsacienne à construire des locomotives, Charles et Edouard STEHELIN prennent la décision d'arrêter cette fabrication. Leur société était en effet en position trop défavorable par rapport à la concurrence, leurs ateliers ne disposant pas d'un raccordement direct à la ligne de chemin de fer Thann - Mulhouse. Ce raccordement leur a été refusé par le concessionnaire de la ligne Nicolas KOEHLIN qui, par ailleurs, était un actionnaire influent de leur principal concurrent, les établissements André KOEHLIN & Cie à Mulhouse.

Pour compenser le manque à gagner, les frères Charles et Edouard STEHELIN décident d'installer dans les locaux ainsi libérés un atelier de fabrication mécanique de feutre industriel.

Cette opération devait être préméditée, car dès 1840, ils achètent un brevet anglais qu'ils améliorent par la prise ultérieure entre

1840 et 1843 de plusieurs brevets complémentaires. Ils étaient ainsi en mesure d'obtenir des étoffes feutrées (orientales) sans filage, ni tissage.

Les 2 frères s'associent à leurs cousins bâlois les SCHÖNAUER et leur beau-frère Bénédicte LAROCHE pour fonder la société "**STEHELIN et Cie**".

Celle-ci va payer un loyer annuel de 12 000 Francs pour les locaux dans lesquels elle va exploiter la nouvelle unité de fabrication.

On va avoir tout de suite un aperçu de leur activité. En effet, l'**Exposition des Produits de l'Industrie de 1844** leur offre l'occasion de présenter les toutes nouvelles productions :

- 1) les gros feutres pour couvertures de chaudières à vapeur de locomotives, dont le prix varie de 8 à 12 F le m²,
- 2) les étoffes pour tapis de pieds dont le prix en écru varie de 4 à 8 F,
- 3) les étoffes pour tentures,
- 4) les étoffes pour doublures de 3 à 8 F le mètre, etc.

Les matières premières employées consistaient principalement en laines, dont la consommation annuelle pouvait s'élever à 150 tonnes représentant une valeur de 500 000 Francs. La valeur des produits fabriqués annuellement était d'environ 1 000 000 Francs.

Les ateliers employaient 23 hommes, 24 femmes et 4 enfants. Les ouvriers touchaient un salaire journalier de 1,50 F, alors que les enfants recevaient 0,50 F. Outre cette main-d'œuvre locale, l'entreprise faisait travailler 150 détenus à la Maison Centrale d'Ensisheim pour l'épluchage de la laine.

Le moteur est hydraulique et développe une force de 40 CV ; 6 tabliers à cardes et un nombre proportionnel d'autres machines permettent de fournir, par jour, 40 pièces de 20 à 25 m de long sur 1,2 à 2 m de large.

Compte tenu de la mécanisation poussée de la fabrication, l'affaire ne souffrit pas des crises industrielles, les prix des étoffes fabriquées étant très compétitifs et de plus, elle n'avait pratiquement pas de concurrents.

Malgré tout, l'ensemble des usines STEHELIN à Bitschwiller eut à traverser une période difficile provoquée d'une part par la crise industrielle de 1847 à 1850 et d'autre part, par le décès à l'âge de 43 ans de Charles STEHELIN, avec d'épineux problèmes liés à sa succession, la veuve ne semblant pas comprendre la gravité de la situation dans laquelle se trouvaient les sociétés.

En décembre 1849, Edouard STEHELIN créa une nouvelle société : "**STEHÉLIN et SCHÖNAUER**" avec mention qu'elle reviendrait, à leur majorité, aux enfants de Charles. Edouard resta le chef effectif de l'entreprise avec pour associé son autre frère, Adolphe.

Toujours cette même année 1849, la société participa à l'**Exposition Nationale des Produits de l'Industrie** à Paris.

Elle y présentait :

- des tapis de pieds, teints ou imprimés,
- des étoffes imprimées pour tentures et meubles,
- des couvertures de chevaux, principalement à l'usage de l'Armée d'Afrique,
- des feutres absorbants pour lits de malades,
- des étouffoirs de pianos,
- des gros feutres en poils de veaux pour couvrir les chaudières,
- des draps pour vêtements d'hiver et garnitures de voitures.

Les fabricants ont ajouté à cette liste déjà longue un assortiment de chaussures confectionnées sur place avec du drap feutre.

Cette extension nouvelle était accueillie avec ferveur. Elle avait un grand avantage pour le village, car elle a permis de procurer

du travail à domicile à un grand nombre de femmes.

La Société poursuit sa politique de perfectionnement de son procédé. En effet, Adolphe prit de nombreux brevets de 1851 à 1857 portant sur l'amélioration des conditions de fabrication et sur l'élargissement du champ d'application de ses étoffes feutrées.

En 1852, l'entreprise demanda l'autorisation de maintenir en activité divers appareils à vapeur servant à fabriquer les draps feutrés : 2 chaudières et une machine à vapeur.

Lors de l'**Exposition Universelle de 1855**, ils proposent des produits en laine feutrée qu'ils font entrer comme élément principal dans la confection d'objets variés d'habillement et d'économie domestique. Maintenant ils ont également trouvé un débouché important dans la fabrication des courses de rouleaux caoutchoutés.

Edouard se retire de la Société en 1855. Vers 1859, c'est au tour d'Adolphe de laisser sa place, après l'entrée dans l'entreprise d'Emile, l'un des fils du fondateur de la première entreprise, Charles STEHELIN. Il prend comme associé son cousin, Emile SCHÖNAUER, manufacturier à Paris.

Emile STEHELIN et Emile SCHÖNAUER restèrent associés à Bitschwiller jusqu'en 1873.

Les conséquences de la guerre de 1870 allèrent bouleverser le bon fonctionnement de l'entreprise. Emile STEHELIN opta pour la nationalité française, à Gisors dans l'Eure et en 1874, il transféra sa société à Saint-Charles, village voisin de Gisors, après y avoir acheté une usine et une propriété d'habitation. Il fit venir de Bitschwiller les machines de fabrication, des matériels divers et des ouvriers. Il s'occupa de la partie fabrication, alors que son associé prit en charge la partie commerciale.

Ils restèrent associés jusqu'en 1884. A ce moment, Emile STEHELIN continua l'activité avec un nouvel associé RIME.

C'est en 1895 qu'il vendit l'affaire et alla rejoindre ses fils établis au Canada.

Voilà brièvement résumée l'histoire d'une entreprise exemplaire. Par un processus de recherches continuelles, elle a su valoriser un

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES AUTORISATIONS D'URBANISME

PUBLICITE ET RECOURS

C'est au vu des règles du Plan d'Occupation des Sols que le Maire délivre au nom de la Commune, les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme (déclaration de travaux, etc...). Ceci n'empêche pas que toute personne concernée par le projet autorisé, voisin ou tout autre tiers intéressé, peut s'informer sur ce projet, et, éventuellement, contester la décision prise.

1. L'INFORMATION DU PUBLIC

La publicité des permis et autorisations est une garantie fondamentale accordée aux tiers pour leur information. Cette publicité est faite par :

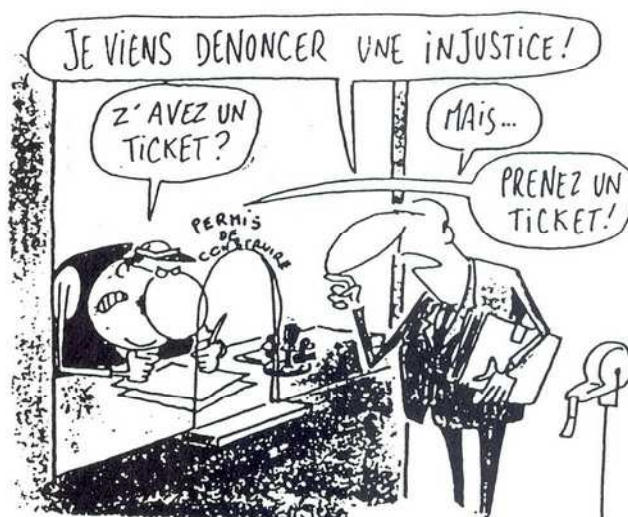
- l'affichage en Mairie de la demande de permis puis du permis lui-même (pendant une durée de deux mois),
- l'affichage sur le terrain par le bénéficiaire, dès l'obtention du permis, pendant la durée du chantier et au moins pendant deux mois,
- la consultation du dossier en Mairie.

2. LES POSSIBILITES DE RECOURS DES TIERS

Le délai de recours est de deux mois à compter de la plus tardive des deux dates d'affichage. Ce recours est appelé "recours contentieux" lorsqu'il est exercé auprès du Tribunal Administratif.

Avant de saisir le juge administratif le tiers a également la possibilité d'engager un "recours gracieux" auprès de la commune. Pour être recevable ce recours doit intervenir avant l'expiration du délai contentieux.

Par ailleurs tout permis de construire est délivré sous réserve des éventuelles servitudes privées (droit de passage, etc...) et des règles de voisinage résultant du Code Civil (vues et percement d'ouvertures) que nous avons examinées dans un précédent bulletin municipal. Les litiges concernant ces points n'ont aucune incidence sur la légalité du permis de construire et sont du ressort du juge civil.



JANVIER 1993 : NAISSANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN

En 1962, quelques communes du secteur de Thann ont constitué le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Thann et environs pour gérer en commun des activités municipales dans de bonnes conditions économiques.

Le SIVOM a développé ses compétences dans les domaines suivants : l'enlèvement des ordures ménagères, la zone d'activité économique de Vieux-Thann, l'emploi, le tourisme, l'eau, l'assainissement et l'amélioration de l'habitat.

Une nouvelle forme de coopération entre les communes a été créée en 1992 : la Communauté de Communes.

1 - TRANSFORMATION DU SIVOM EN COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Après avoir étudié les avantages que présentait ce nouveau système, le comité du SIVOM a proposé le 14 novembre 1992 de dissoudre le SIVOM et de créer une Communauté de Communes concernant les 9 communes de Bitschwiller, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Willer et Vieux-Thann.

Cette décision a été approuvée par tous les conseils municipaux concernés ainsi que par la préfecture du Haut-Rhin. La transformation est devenue effective le 23 janvier 1993 par l'adoption des statuts et l'installation du Conseil de la Communauté.

Le siège de la Communauté de Communes s'est établi à Thann au 24, rue du Général de Gaulle alors que le SIVOM était installé précédemment dans les locaux de la ville de Thann, place Joffre.

2 - CE QUI CHANGE PAR RAPPORT AU SIVOM.

• Dans les missions

Les compétences de la Communauté reprennent celles du SIVOM et sont étendues à :

- l'aménagement de l'espace avec, en particulier, la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU),
- le développement économique,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- la politique du logement et du cadre de vie,
- la participation à l'élaboration des études des modes de transport.

• Dans le mode de fonctionnement

Avant : chaque commune disposait de 4 sièges au comité du SIVOM. La plus petite commune avait alors autant de délégués que la plus grande.

Maintenant : pour assurer une meilleure représentativité de la population, le nombre de délégués tient aussi compte du nombre d'habitants. Sur un total de 48 délégués, Bitschwiller est représentée par 6 conseillers municipaux :

MM. Lutringer, Zerringer, Munsch, Rossi, Walter et Michel.

• Dans la fiscalité

Avant : une part des impôts locaux communaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle) était reversée par chaque commune au SIVOM pour son fonctionnement.

Maintenant : le taux de la Communauté de Communes apparaît séparément sur les feuilles d'impôts locaux. En contrepartie, notre commune a diminué d'autant son taux.

Exemple pour la taxe d'habitation :

	en 1992	en 1993
Taux de la Commune	6,94 %	5,83 %
Taux de la Communauté de Communes		1,10 %
Total Commune + Communauté	6,94 %	6,93 %

3 - POURQUOI CE CHANGEMENT ?

- L'Etat qui encourage le développement de ces communautés s'est engagé à leur verser des subventions supplémentaires.

- La zone industrielle de Vieux-Thann a été financée par les communes du SIVOM mais les impôts que payaient les entreprises de cette zone dépendaient de la Commune de Vieux-Thann. La Communauté de Communes a décidé d'en faire une zone intercommunale à fiscalité propre. Ceci devrait simplifier la perception de la taxe professionnelle et permettre une meilleure stabilité des impôts payés par les entreprises et perçus par la Communauté.

- Les Communautés de Communes peuvent fixer également directement leurs impôts locaux et assumer ainsi pleinement la responsabilité des choix qu'elles sont amenées à faire sans être tributaires de l'approbation de chacun des conseils municipaux.

Depuis sa création, la Communauté de Communes a pris 2 décisions qui nous touchent plus directement :

- Subvention pour la ferme du Thannerhubel :

La Communauté de Communes a voté une subvention de 100.000 F. au titre des travaux d'aménagement de la ferme auberge du Thannerhubel qui présente un intérêt touristique non seulement pour Bitschwiller mais aussi pour l'ensemble du pays de Thann.

- Brigades vertes :

Les 9 communes membres ont décidé d'adhérer aux Brigades Vertes du Haut-Rhin à partir du 1^{er} juin 1993 par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

CONCLUSION

La transformation du SIVOM en Communauté de Communes constitue plus une évolution qu'une révolution. L'Etat a donné de nouveaux pouvoirs à la Communauté de Communes ; celle-ci est administrée par les représentants des conseils municipaux qui auront à être vigilants à la bonne utilisation de cette nouvelle forme de coopération entre les communes.



RENCONTRES SPORTIVES USEP

Organisées par l'école de Bitschwiller, deux rencontres sportives destinées aux élèves du cycle 2 ont eu lieu à mi-décembre, avec la participation de classes de Husseren et Oderen pour le C.P., et de Saint-Amarin, Husseren et Kruth pour le CE1. Dès leur arrivée, les enfants sont répartis en équipes dans lesquelles chacune des écoles invitées est représentée. Puis, devant un public attentif constitué de parents, les équipes se mesurent entre elles dans les différents jeux et suivent leur progression jusqu'à la proclamation des résultats en fin de rencontre.

Une telle rencontre est l'aboutissement d'un cycle de travail de 6 semaines à deux mois dans les différentes classes, autour de jeux choisis en début d'année. D'autres familles d'activités font l'objet de rencontres de ce type préparées et organisées au courant de l'année scolaire. Citons :

- expression, rythme et danse,
- ateliers de débrouillardise,
- ateliers d'athlétisme (triathlon),
- ou même orientation sur un site aménagé.

Les enfants ont ainsi l'occasion de se retrouver plusieurs fois, pour pratiquer ensemble ce qu'ils ont appris dans leurs écoles respectives. Au cycle 3, les activités se diversifient et commencent à se spécialiser : ainsi les élèves de Bitschwiller participeront à des rencontres d'athlétisme, de rythme-expression, de jeux pré-sportifs et de basket.

Toutes ces actions ont lieu en milieu associatif scolaire, dans le cadre de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire). Chacun des participants est membre de l'association USEP de son école, composante d'une fédération sportive ayant pour objectifs la promotion de l'EPS à l'école primaire, l'initiation à la vie associative, la mise en œuvre d'une pratique sportive diversifiée adaptée à l'enfant.



LE 10 DECEMBRE 1993 - LE FEU AUX ECOLES ! - C'ETAIT UN EXERCICE ...

Le vendredi 10 décembre 93, une grande animation régnait aux abords, et dans les écoles de Bitschwiller !

C'était en effet le jour choisi pour un exercice de sécurité, organisé conjointement par les enseignants et le corps local des Sapeurs-Pompiers, sur les ordres de l'Adjudant THROO, remplaçant le Lieutenant RIEDLINGER, Chef de Corps, absent pour des raisons professionnelles.

Des représentants de la Municipalité et des parents étaient également présents.

A LA MATERNELLE D'ABORD,

où, tous les bambins ont été sauvés après une évacuation complète, par les fenêtres du rez-de-chaussée, et ceci dans les délais impartis.

Quelque peu impressionnés par les fumigènes, - encore que... -, les enfants se sont retrouvés dans la cour pour assister les maîtresses dans leurs efforts conséquents pour "extincter" (néologisme inventé pour les besoins de la cause...) les feux, habilement entretenus par les soldats du... feu.

A L'ECOLE ELEMENTAIRE ENSUITE,

où, selon un scénario identique, enfants et maîtres, après une évacuation rapide, ont pu bénéficier des conseils des pompiers qui répondaient aux nombreuses questions posées. Après un ultime sauvetage d'une élève bloquée dans une salle de classe à l'étage, et descendue par une échelle jusque dans la cour, les élèves ont regagné leurs classes, s'inquiétant évidemment de la date du prochain exercice !



LE CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES EN 1918

Dès les premiers jours de la guerre 1914-1918, les troupes françaises occupèrent la vallée de Saint-Amarin et elles purent s'y maintenir jusqu'à l'armistice. Une des grandes tâches de la nouvelle administration française fut l'organisation du système scolaire. Si les sœurs enseignantes et les institutrices étaient restées sur place, en revanche, les instituteurs et les directeurs d'école, dans leur grande majorité, étaient mobilisés dans l'armée allemande. Ils ont donc été remplacés par des instituteurs militaires français.

L'examen du Certificat d'Etudes Primaires pour les enfants du territoire de Thann, comme on disait à cette époque, a eu lieu trois fois durant la guerre. En 1916, on a amené les 163 candidats par camions militaires à Rupt-sur-Moselle. Les 326 candidats de 1917 étaient trop nombreux pour être transportés. Les examinateurs vosgiens sont venus chez nous. Enfin, en 1918, le jury a été constitué sur place avec les maîtres et les maîtresses de nos écoles et l'examen s'est déroulé à Saint-Amarin, le 1^{er} juillet 1918. Les enfants originaires de 23 localités dont Thann, La Bresse, Leimbach, Mittlach, Rammersmatt, Roderen et Zainvillers se sont rassemblés dès 6 heures du matin. Tous portaient un masque à gaz en bandoulière.

L'examen écrit, commencé à 6 h. 15, a duré jusqu'à 12 h. 30. Les dictées (une pour les garçons, une autre pour les filles) étaient assez longues. Les candidats avaient aussi à répondre à trois questions de français : explication d'une phrase, d'une expression ou de deux ou trois mots, une courte analyse grammaticale. Les deux sujets de composition faisaient appel au vécu des écoliers et des écolières.

Garçons : "Décrivez une troupe qui monte aux tranchées et une troupe qui descend des tranchées et vient se reposer dans votre village. Montrez les différences qu'elles présentent."

Filles : "Ecrivez à une jeune parisienne de votre âge pour lui dire comment les soldats français sont entrés chez vous en 1914, et lui faire connaître les sentiments que vous avez éprouvés en ce moment."

La plupart des candidats ont su résoudre les problèmes. Les filles avaient aussi une épreuve de couture qui, de l'avis de la commission, aurait pu être meilleure.

L'examen oral, auquel ont pu participer le Recteur de Nancy, le Général Renouard et l'Inspecteur d'Académie des Vosges a duré de 14 heures à 16 h. 15. Les candidats ont été examinés en lecture, en récitation, en calcul mental, en sciences, en chant et en gymnastique.

La proclamation des résultats a eu lieu à 16 h. 30 dans la grande salle du Breuil magnifiquement décorée. Un groupe d'élèves entonna la *Marseillaise*, puis le Recteur de l'Académie de Nancy prononça un discours. Des élèves chantèrent un chœur, puis une vingtaine de filles exécutèrent deux rondes. Enfin arriva le moment de la proclamation des résultats et la distribution des médailles d'argent et de bronze représentant Verdun et la devise "On ne passe pas" et quelques broches en forme de cigogne d'Alsace portant dans le bec la Croix de Lorraine.

Le soir, quelques membres de la commission regagnèrent Remiremont, les autres visitèrent le lendemain Thann et ses environs.

F. Rosenblatt

LISTE DES ELEVES DE BITSCHWILLER ADMIS AU CERTIFICAT EN 1917 :

FILLES

Emilie-Louise BAUER
Maria-Georgette BONNE
Marthe GERTHOFFER
Claire HANSBERGER
Maria-Anna LUTHRINGER
Marthe SCHAFFHAUSER
Maria-Cécile SEELINGER

GARÇONS

Ferdinand BAUMGARTNER
Jules-Emile BETTIG
Charles BLUM
Lucien HILDENBRAND
Jacob LANG
Charles SCHMITT
Albert-Joseph SCHNEIDER
Alphonse-Auguste TSCHUPP

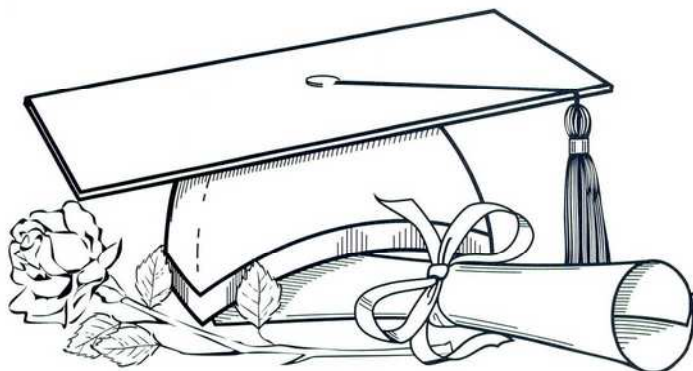
LISTE DES ELEVES DE BITSCHWILLER ADMIS AU CERTIFICAT EN 1918 :

FILLES

Anna AXT b.
Laure BELLMAN
Jeanne BELTZUNG a.b.
Marguerite CLAUDEL
Maria FUESSINGER a.b.
Antoinette GOEPFERT a.b.
Anna GRATINI a.b.
Valentine MEYER a.b.
Marthe RUDLER a.b.
Hélène SCHAFFHAUSER b.
Marthe THOMAS
Marguerite WASNER a.b.

GARÇONS

Louis BLAISE a.b.
Armand BUHR a.b.
Alphonse EHRET
Lucien GLATZ a.b.
Joseph GOEPFERT
Lucien HEGY a.b.
Auguste HILDENBRAND a.b.
René HIRTH a.b.
Paul JUNG a.b.
Lucien NAEGELEN a.b.
Paul REDHABER a.b.
Henri URFER a.b.
Aimé VILMAIN b.
Jules ZIEBELEN



BUDGET 1993

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

— Déficit d'investissement reporté	=	148.978,84 F.
— Subvention au syndicat mixte de la Moyenne Thur	=	133.944,00 F.
— Remboursement d'emprunt - Part en capital	=	1.756.944,12 F.
— Acquisitions :		
• Terrains	=	108.827,44 F.
• Matériel Mairie	=	132.142,47 F.
• Equipement Salle Sports	=	213.998,44 F.
• Sonorisation de l'Eglise	=	28.309,46 F.
• Véhicule Pompiers	=	142.636,22 F.
• Matériel Atelier Municipal	=	21.795 F.
— Construction d'une Salle de Sports	=	346.857,33 F.
— Réfection de la Ferme du Thannerhubel	=	305.457,58 F.
— Gros travaux à l'Eglise	=	63.350,95 F.
— Gros travaux de réfection toiture de la Mairie	=	75.030,01 F.
— Travaux d'aménagement place de l'Eglise	=	164.811,36 F.
— Construction d'une piste en forêt	=	17.800,00 F.
— Travaux de réfection au Centre Social	=	16.573,16 F.
— Travaux d'éclairage public 1993	=	4.158,38 F.
— Travaux d'aménagement de la place de la Salle des Fêtes	=	1.182.610,85 F.
TOTAL	=	4.864.225,61 F.
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	=	227.227,07 F.

RECETTES

— Subvention de l'Etat pour travaux en forêt	=	4.500,00 F.
— Subvention Département - Place de la Salle des Fêtes	=	281.090,00 F.
— Subvention Département - Voirie HLM de la Poste	=	1.228,00 F.
— Subvention Département - Salle de Sports	=	313.200,00 F.
— Subvention Département - Aménagement du Thannerhubel	=	329.880,00 F.
— Subvention Département - Aménagement Place de l'Eglise	=	97.493,00 F.
— Subvention Département - Acquisition véhicule pompiers	=	23.194,00 F.
— Subvention Communauté de Communes - Travaux Thannerhubel	=	100.000,00 F.
— Prélèvement sur fonctionnement	=	2.933.804,22 F.
— Participations diverses	=	45.262,66 F.
— Fonds de compensation de la T.V.A.	=	357.322,30 F.
— Taxe locale d'équipement	=	108.685,00 F.
— D.G.E. pour véhicule des pompiers	=	11.196,00 F.
— Vente de terrains	=	6.800,00 F.
— Créances sur tiers	=	20.265,36 F.
— Subvention en annuités Kellrlenbach	=	3.078,00 F.
TOTAL	=	4.636.998,54 F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

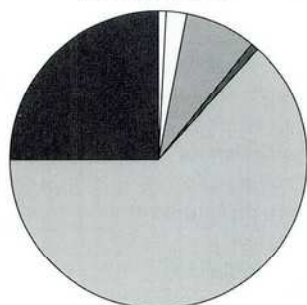
60 — Fournitures diverses	=	249.867,29 F.
61 — Frais de personnel	=	2.217.422,27 F.
62 — Impôts et taxes	=	400.061,60 F.
63 — Travaux et services extérieurs	=	965.586,06 F.
64 — Participations et contingents	=	1.247.681,64 F.
65 — Subventions et allocations	=	191.155,26 F.
66 — Frais de gestion générale	=	301.832,22 F.
67 — Frais financiers	=	329.541,58 F.
69 — Charges exceptionnelles	=	19.550,00 F.
83 — Prélèvement pour dépenses investissement	=	2.933.804,22 F.
TOTAL	=	8.856.502,14 F.

RECETTES

70 — Produit d'exploitation.....	=	518.086,00 F.
71 — Produits domaniaux.....	=	1.126.557,48 F.
72 — Produits financiers.....	=	14.279,46 F.
73 — Recouvrements - Subventions.....	=	582.657,30 F.
74 — Dotation de l'Etat.....	=	1.930.527,08 F.
75 — Impôts indirects.....	=	218.477,71 F.
77 — Contributions directes.....	=	3.636.375,34 F.
82 — Produits antérieurs (Excédents 1992).....	=	3.180.603,88 F.
TOTAL	=	11.207.564,25 F.
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 1993.....	=	2.351.062,11 F.

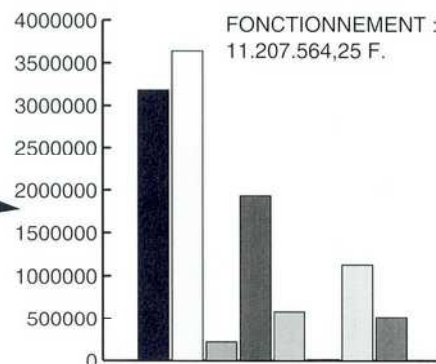
BUDGET 1993 - RECETTES

INVESTISSEMENT :
4.636.998,54 F.



■ Subventions : 1.150.585,00 F.
■ Prélèvement sur recettes de fonctionnement : 2.933.804,22 F.
■ Participations diverses : 45.262,66 F.
■ Fonds de compensation de la T.V.A. : 357.322,30 F.
■ Taxe locale d'équipement : 108.685,00 F.
■ Divers : 41.339,36 F.

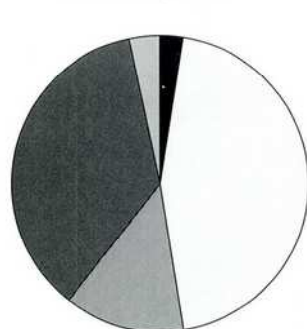
FONCTIONNEMENT :
11.207.564,25 F.



■ 70 - Produit d'exploitation : 518.086,00 F.
■ 71 - Produits domaniaux : 1.126.557,48 F.
■ 72 - Produits financiers : 14.279,46 F.
■ 73 - Recouvrements - Subventions : 582.657,30 F.
■ 74 - Dotation de l'Etat : 1.930.527,08 F.
■ 75 - Impôts indirects : 218.477,71 F.
■ 77 - Contributions directes : 3.636.375,34 F.
■ 82 - Produits antérieurs (Excédents 1992) : 3.180.603,88 F.

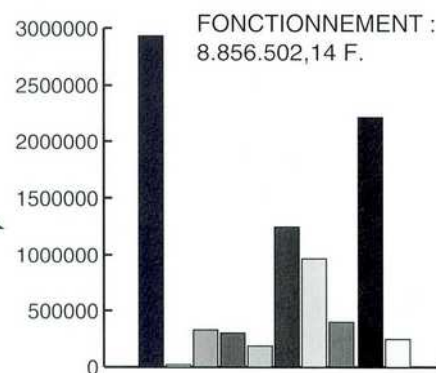
BUDGET 1993 - DEPENSES

INVESTISSEMENT :
4.864.225,61 F.



■ Déficit reporté : 148.978,84 F.
■ Remboursement d'emprunts : 1.756.944,12 F.
■ Acquisitions : 647.709,03 F.
■ Travaux : 2.176.649,62 F.
■ Subvention au syndicat Thur : 133.944,00 F.

FONCTIONNEMENT :
8.856.502,14 F.



■ 60 - Fournitures diverses : 249.867,29 F.	■ 65 - Subventions et allocations : 191.155,26 F.
■ 61 - Frais de personnel : 2.217.422,27 F.	■ 66 - Frais de gestion générale : 301.832,22 F.
■ 62 - Impôts et taxes : 400.061,60 F.	■ 67 - Frais financiers : 329.541,58 F.
■ 63 - Travaux et services extérieurs : 965.586,06 F.	■ 69 - Charges exceptionnelles : 19.550,00 F.
■ 64 - Participations et contingents : 1.247.681,64 F.	■ 83 - Prélèvement pour dépenses investissement : 2.933.804,22 F.

ÉTAT CIVIL 1993



NAISSANCES

Omise dans le bulletin 1993 :

27.06.1992 : CANCELLIERE Laetitia

de François CANCELLIERE et de Nicole ROST - 1, rue du Castel Fleuri

ANNEE 1993

06.01.1993 : Pauline SCHIRRA

26.01.1993 : Sarah BOUKHALI

01.02.1993 : Guillaume SCHWERTZ

10.03.1993 : Julie LANG

09.04.1993 : Taylor PRIVAT

31.05.1993 : Mégane LABOUREUX

09.06.1993 : Nicolas RICHEN

14.06.1993 : Laura DIEMER

28.06.1993 : Morgane GRIDI

09.07.1993 : David FERRARI

26.07.1993 : Martin AUER

19.08.1993 : Marion HERRGOTT

01.10.1993 : Julie RENAULT

23.10.1993 : Thomas RUEFF

11.11.1993 : Caroline ALONSO-ALVAREZ

14.11.1993 : Justine BIENTZ

16.11.1993 : Cristina HUBER

04.12.1993 : Johanne KLEE

de Jean-Marie SCHIRRA et de Marie-France ARNOLD - 36, rue du Rhin

de Mohamed BOUKHALI et de Amina KAZBANNOU - 3, rue du Castel Fleuri

de Christian SCHWERTZ et de Véronique STOESSEL - 15, rue Joffre

de Charles LANG et de Dominique MARASCHIN - 62, rue des Vosges

de Marcel PRIVAT et de Marie-Christine ZUSSY - 36, rue du Castel Fleuri

de Philippe LABOUREUX et de Isabelle GARDEUX - 28, rue de la Chapelle

de David RICHEN et de Véronique FISCHER - 49, rue du Rhin

de André DIEMER et de Cathy HUMBRECHT - 10, rue de la Chapelle

de Julien GRIDI et de Eva BIENTZ - 22, rue des Vosges

de Pascal FERRARI et de Sylvie MICHEL - 15, rue du Chemin de Fer

de Thierry AUER et de Muriel RINGENBACH - 47a, rue des Vosges

de Daniel HERRGOTT et de Françoise WELKER - 2, rue de l'Industrie

de Gérard RENAULT et de Josette RICHARD - 4, rue Joffre

de Thierry RUEFF et de Caroline MIESCH - 1, rue du Castel Fleuri

de Adolfo ALONSO-ALVAREZ et de Huguette DREYER - 10, rue des Vosges

de Denis BIENTZ et de Mireille PETITJEAN - 6, rue du Castel Fleuri

de Yves HUBER et de Sonia DOS SANTOS - 13c, rue du Rhin

de Frédéric KLEE et de Sandra WIRTH - 17, rue du Chemin de Fer

MARIAGES



Célébrés dans la Commune

- 12.02.1993 : SCHENE Paul et CIZA Madeleine tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
27.03.1993 : LERCH Alain de Bitschwiller-lès-Thann et SCHWERTZ Sabine de Rixheim
07.05.1993 : SIFFERLEN Richard de Bitschwiller-lès-Thann et DIBY Marie-Madeleine de Husseren-Wesserling
25.06.1993 : ADAM Christophe et MONTAGNON Annick tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
09.07.1993 : LANG Charles de Lauw et MARASCHIN Dominique de Bitschwiller-lès-Thann
10.07.1993 : NOEHRINGER Denis de Staffelfelden et COLOMBO Caroline de Bitschwiller-lès-Thann
24.07.1993 : AUER Philippe et KIRSCH Valérie tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
03.09.1993 : HANS Alain de Bitschwiller-lès-Thann et JAEGLE Olivia de Brunstatt
11.09.1993 : RIETZLER Adrien de Waldighoffen et KIRSCHBERGER Véronique de Bitschwiller-lès-Thann
17.09.1993 : BRUNET Pascal et STEINBACH Rachel tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
24.09.1993 : LUTTENBACHER Jean-Jacques et HOYO Yolande tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
25.09.1993 : ROSSI Jean-Pierre de Bitschwiller-lès-Thann et HENCK Martine de Bruebach

Célébrés hors de la Commune

- 10.07.1993 : à Wegscheid, KLETHI Bernard de Bitschwiller-lès-Thann et KOENIG Nathalie de Wegscheid
30.07.1993 : à Wattwiller, CANCELLIERE François de Wattwiller et ROST Nicole de Bitschwiller-lès-Thann
07.08.1993 : à Brunstatt, BURR Pascal de Bitschwiller-lès-Thann et ERNY Fabienne de Brunstatt
14.08.1993 : à Vieux-Thann, NUSSBAUM Christophe de Vieux-Thann et BREQUEL Anne de Bitschwiller-lès-Thann
28.08.1993 : à Thann, STURM Jean-Luc de Bitschwiller-lès-Thann et REYMOND Régine de Thann
04.09.1993 : à Thann, NAGEL Gérard de Bitschwiller-lès-Thann et HAEZEBAERT Valérie de Thann
23.12.1993 : à Ostwald, GARCIA Jean d'Ostwald et GASSER Angèle de Bitschwiller-lès-Thann

ANNIVERSAIRES 1994

Noces de diamant

05.01.1994 : BINDER Auguste et HUBER Marthe - 71, rue des Vosges

90^e anniversaire

22.02.1994 : SEENE Louise née HELDT - 13, rue du Pont
03.07.1994 : NANN Marie née HARTMANN - 48, rue des Vosges
09.10.1994 : THOMAS Eugénie née MEIER - 7, rue de la Carrière
15.11.1994 : HATTERER Louise née EHRET - 5, rue Haute
16.11.1994 : KUBLER Elisabeth née GINDENSPERGER - 1, rue des Vosges

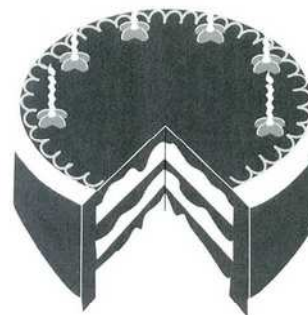
85^e anniversaire

21.01.1994 : FEDER Joseph - 35, rue Joffre
12.03.1994 : FATH Lucie née KAUFF - 3, rue du Burn
15.04.1994 : JOST Marguerite née HALTER - 28, rue de la Carrière
07.06.1994 : FELLMANN Jeanne née IMBACH - 22, rue de la Carrière
07.07.1994 : WITSCHGER Mathilde née HANS - 12b, rue des Vosges
19.07.1994 : BERTHOLD Maria née TSCHIERET - 9, rue des Graveurs
24.10.1994 : BEHA Caroline née HAETTINGER - 25, rue Joffre
19.11.1994 : FEDER Henriette née GANDER - 5, rue de l'Ecole
24.11.1994 : ROGUET Georgette née SCHULLER - 41, rue Joffre
30.11.1994 : GRASSLER Ernestine née DEBENATH - 6, rue des Tilleuls
17.02.1995 : TSCHAEGLÉ Auguste - 6, rue des Graveurs

80^e anniversaire

12.01.1994 : PETER Antoinette née FALLECKER - 8, rue Bellevue
23.04.1994 : GUTLEBEN Jeanne née MARS - 13, rue des Tilleuls
28.04.1994 : ROSSI Léonie née LUTRINGER - 2, rue de la Carrière
02.05.1994 : RINGENBACH Gustave - 3, rue Bellevue
17.07.1994 : METHIA Emile - 5, rue des Tilleuls
02.08.1994 : HENTZ Adrien - 7, rue du Rhin
26.08.1994 : TSCHAEN Madeleine née OTT - 41, rue Joffre
21.09.1994 : GRUNENWALD Marguerite née MULLER - 21, rue Joffre
25.11.1994 : RINGENBACH Cécile née EHRET - 3, rue Bellevue
11.01.1995 : THOMAS Berthe née ALBINI - 11, rue du Rhin

Les époux domiciliés à Bitschwiller qui fêteront au cours de l'année 1994 et 1995 leurs noces d'or, de diamant ou les jubilaires sont invités à bien vouloir se faire connaître à la mairie.



DECES

11.01.1993 : BEUCHER Yvonne née RUFF - 20, rue du Grand'Pré
16.01.1993 : HEUCHEL Hélène née ACKERMANN - 11, rue Joffre
24.01.1993 : ANDRES Jules - 2, rue de l'Industrie
28.02.1993 : TSCHUPP Alphonse - 21, rue de la Chapelle
05.03.1993 : BROBST Marie née GEYER - 77, rue des Vosges
06.03.1993 : WEIBEL-GLESS Albert - 46a, rue des Vosges
15.03.1993 : GSTALDER Louise - 13c, rue du Rhin
15.03.1993 : WELKER Louis - 28, rue des Tilleuls
07.05.1993 : HEYER Antoine - 13, rue du Rhin
26.05.1993 : MUNDING Hélène née GIRARDEY - 29, rue des Vosges
12.06.1993 : METHIA Jeanne née CONRAD - 5, rue des Tilleuls
29.07.1993 : BELGACEM Mohamed - 15, rue du Rhin
03.08.1993 : ARNOLD Jeanne née PRONGUE - 36, rue du Rhin
14.09.1993 : LUTRINGER Marie-Antoinette née STUBER - 20, rue du Rhin
15.09.1993 : RIFFENACH Marthe née SIFFERT - 41, rue Joffre
30.09.1993 : DEKKICHE Henri - 3, rue du Rhin
10.10.1993 : STOESSEL Marie-Thérèse née BURR - 41, rue Joffre
13.10.1993 : SCHMITT Anne née REBISCHUNG - 8, rue de l'Ecole
20.10.1993 : LERCH Lucien - 15a, rue du Rhin
22.10.1993 : SEILLER Marguerite née CONREAUX - 37, rue des Vosges
16.11.1993 : BEUCHER Bernard - 20, rue du Grand'Pré
18.11.1993 : RUMMELHARDT Albertine née PENNER - 3, rue de l'Ecole
22.11.1993 : AGOSTI Rolande née HUGIN - 11, rue du Rhin
27.11.1993 : HILDENBRAND André - 11, chemin de l'Allenborn
29.11.1993 : DOPPLER Hélène née SCHOEN - 41, rue Joffre
16.12.1993 : MERIA Maria née SCHNEIDER - 41, rue Joffre



"BITSCHWILL'ART" 1993

Du 11 au 14 novembre 1993 a eu lieu la 2^{ème} exposition des artistes de Bitschwiller. Mais qu'est-ce qu'un artiste ?

D'après une définition du dictionnaire, "c'est une personne qui a le sens de la beauté". L'art s'est exprimé sous les aspects les plus divers : ce fut un régal pour les yeux et l'eau est montée à la bouche des plus fins gourmets grâce à la participation des restaurateurs locaux.

Cette année, 31 exposants ont accepté de présenter leurs œuvres sans oublier la participation active des enfants des écoles.

Le tout a été mis en valeur par la baguette magique d'Huguette Holder, dont les talents sont largement reconnus en dehors des frontières de notre village.

Le succès de cette manifestation culturelle a été incontestable, puisque plus de 1 300 visiteurs ont rendu hommage à nos artistes.

Rappelons que pour participer à cette exposition, il faut avoir un lien avec le village (être originaire, y vivre ou y avoir vécu) et que le but est de permettre à tous les amateurs de

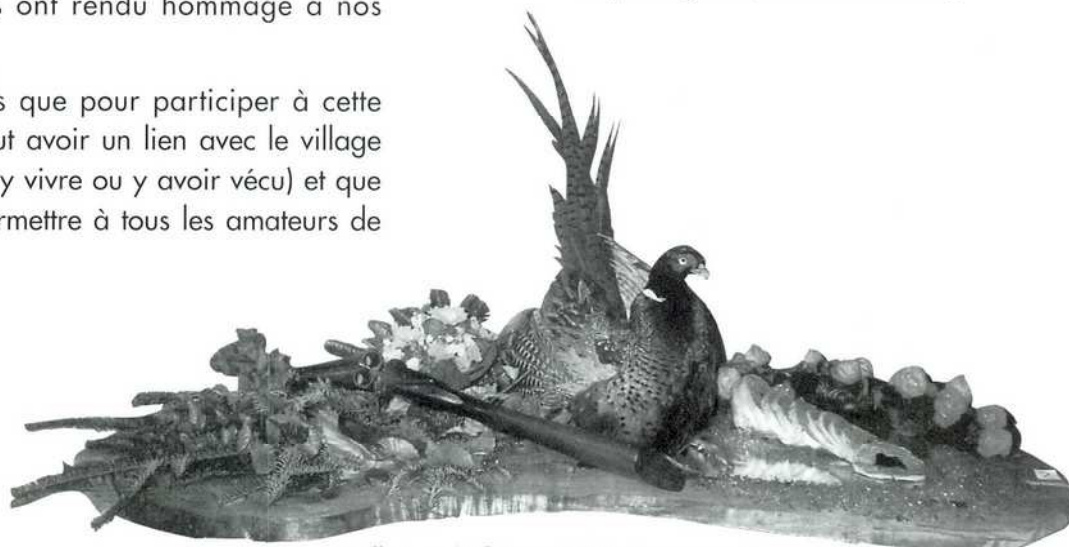


montrer leur savoir-faire artistique sans porter forcément une étiquette d'artiste.

La municipalité remercie les organisateurs, les artistes et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation et espère que tous les talents cachés oseront s'exprimer lors de la prochaine exposition en 1996.



Carpe en gelée (Fabrice Marbach)



Ballotine de faisan (Alain Bannwarth)

LA POSTE DE BITSCHWILLER, UNE ALERTE CENTENAIRE

Située au centre du village, en bordure de la route nationale, la Poste de Bitschwiller occupe les mêmes locaux depuis près d'un siècle ; en effet le 1^{er} octobre 1894, le bâtiment, construit à l'initiative et aux frais de M. Edouard Stehelin, industriel, fut confié à M. Waeckel, chef du bureau de la Poste Impériale ; un bureau de distribution du courrier fonctionnait depuis 1866 ; auparavant, les facteurs dépendaient du bureau de Thann et les opérations postales s'effectuaient à Thann.

Un article paru le 17 octobre 1863, dans le journal "Feuilles d'Annonces et Avis Divers de la ville de Thann" nous apprend que Bitschwiller, "en 1815, était encore la plus chétive commune du canton de Thann, aujourd'hui, par l'existence de son industrie, elle en est devenue la plus considérable après le chef-lieu". Ainsi, en moins de cinquante ans, Bitschwiller prit de l'expansion grâce à l'implantation d'ateliers mécaniques, de filatures et de tissages.

La Poste participa au développement industriel en modernisant ses services dès le début du XIX^{ème} siècle.

- La loi du 3 juin 1829 institua le service rural ; à partir du 1^{er} janvier 1830, les facteurs distribuèrent le courrier à domicile. Auparavant, seules, les Mairies étaient desservies par un messager piéton rétribué par leurs soins ; les particuliers devaient retirer leurs correspondances au bureau de poste de Cernay, puis de Thann à partir de 1823.

- La première émission d'un timbre-poste français, le 1^{er} janvier 1849, constitua une petite révolution ! L'acheminement d'une lettre pesant entre 7,4 et 15 grammes coûtait 20 centimes. Jusqu'alors, le port, variable avec la distance, était payé par le destinataire ... qui "oubliait" souvent de le récupérer (1).

Il est vrai que la Poste servait aux industriels, aux commerçants, aux bourgeois, le reste de la population ne sachant ni lire, ni écrire.

A cette époque, voyager relevait de l'exploit ! Le transport des voyageurs et du courrier s'effectuait en voiture tirée par des chevaux. Les intempéries, les routes étroites et mal entretenues, peu sûres rendaient les déplacements hasardeux. Une diligence partait de Nancy, traversait les Vosges par Epinal et Remiremont, franchissait le col de Bussang, passait à Thann, arrivait à Mulhouse le matin à 8 heures pour en repartir à midi. La vitesse variait de 8 à 12 Kms à l'heure (2), et les relations avec la Lorraine étaient privilégiées ! Pour les grands voyages, il fallait prendre la malle-poste à Aspach le Bas !

La mise en service, en 1839 de la ligne de chemin de fer de Mulhouse à Thann, une des premières de France, facilita les déplacements et bientôt, le train remplaça la malle-poste ; l'utilisation des wagons ambulants, conçus par un Alsacien, François-Donat Blumstein, se généralisa en France vers 1855.

Puis, le télégraphe, le téléphone proposèrent d'autres moyens de correspondance. Pour des raisons techniques, les bureaux télégraphiques étaient installés dans les gares. Le prolongement de la ligne de chemin de fer jusque Wesserling en 1863 permit de créer des stations dans toute la vallée. Dès le 14 décembre 1863, le Maire de Bitschwiller demande au Préfet "que le bureau télégraphique établi à la station soit ouvert au public" (3). Le 1^{er} mars 1869, nouvelle démarche pour obtenir "la conversion du bureau de poste en bureau de recette, Mlle Chopard serait nommée Receveuse, et la création d'un bureau télégraphique municipal dont la gestion serait confiée à Mlle Chopard". Des études sont menées pour évaluer les frais d'installation (à la charge de la commune) et, le 15 février 1870, l'Inspecteur de lignes télégraphiques jugeant que "Bitschwiller est une localité manufacturière très importante, sa population est de 3000 âmes" autorise l'établissement d'un bureau télégraphique (4). Hélas, les documents consultés ne mentionnent pas l'adresse de ce premier bureau.

*L*A POSTE DE BITSCHWILLER, UNE ALERTE CENTENAIRE

Facteurs d'Hier et d'Aujourd'hui

difrarel[®]

chef de file des
facteurs vitaminiques P



Editions Dunod - Paris

E. Bouzard, del.

Facteur de Ville en 1889

1870 ! La Poste Impériale prussienne remplace l'Administration française. L'annexion entraîna pour les Alsaciens une augmentation des tarifs postaux ; jusqu'au 15 mai 1872, les correspondances subissaient un double affranchissement français et allemand. Après une période mouvementée, les relations se rétablirent et le courrier fonctionna normalement (5).

Les industriels de la région étaient très dynamiques et Mulhouse fut équipée d'un réseau téléphonique le 24 janvier 1881, avant Berlin. Le 6 décembre 1883, le Secrétaire d'Etat des Postes Impériales décide l'installation d'une ligne téléphonique à Thann. Les contrats sont signés le 29 décembre 1884 ; sur les 22 abonnés que compte le secteur de Thann, un seul habite à Bitschwiller : les Ets Stehelin et Cie qui reçoivent le N° 3. Les heures d'ouverture du central téléphonique sont fixées, en général, en été à partir de 7 heures du matin, en hiver à partir de 8 heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il est facile d'imaginer l'émerveillement des premiers abonnés qui pouvaient s'entretenir directement avec leurs correspondants, sans se déplacer, et pour les relations commerciales, quel progrès.

Il ne manquait plus à Bitschwiller qu'un bâtiment fonctionnel ; M. Stehelin y pensa en 1893 et entreprit les démarches nécessaires. Les conditions imposées par la Direction Générale de la Poste Impériale sont draconiennes ; le contrat de construction et de location stipule en effet :

article 1 : M. Stehelin s'engage à construire **à ses frais, sur un terrain lui appartenant** à Bitschwiller, duquel il séparera un terrain de construction de 4 ares, un bâtiment de deux étages...

article 3 : M. Stehelin s'engage à terminer la construction du bâtiment de telle sorte que, ... il soit sec, ne présentant pas de préjudice pour la santé du personnel ...

article 7 : M. Stehelin s'engage pour la durée du bail à entretenir correctement l'immeuble ainsi que ses annexes, à faire exécuter dans les délais impartis **les réparations demandées par l'Administration à ses frais** et selon les règles de l'art ...

article 8 : Le loueur doit en outre supporter les frais d'achat et d'entretien des fourneaux nécessaires et autres installations de chauffage ainsi que toutes les contributions et charges qui affectent ou affecteront dans le futur l'immeuble, y compris les frais de cantonnement.

article 10 : A l'expiration du bail, **le propriétaire devra reprendre le bâtiment dans l'état dans lequel il se trouvera** sans pouvoir exiger un dédommagement ou une remise en l'état des locaux.

article 11 : Le loyer est fixé à 726 Marks par an.

L'aménagement intérieur du bureau n'a pas subi de grosses modifications depuis sa construction. Le plan du rez-de-chaussée comporte, sur la partie avant : une entrée, la salle des guichets et un grand bureau et à l'arrière : un local de garde et un local à paquets.

Le descriptif de construction donne des précisions sur les matériaux à employer : les fondations du bâtiment sont à creuser jusqu'à la terre ferme ... la cave est à voûter avec des briques ... le matériel servant à la construction des fondations et des murs doit être de bonne qualité à tous points de vue. Ainsi, Bitschwiller disposera d'un bureau de poste tout neuf à la fin de l'année 1894.

Le contrat de location renouvelé en 1903 pour une période de 10 ans énumère les travaux à exécuter par le propriétaire qui devra : édifier une remise dans la cour pour y ranger la charrette à bras postale, réparer les fermetures des volets et portes du premier étage, fixer des grilles de sécurité sur les fenêtres des toilettes, ...

La proposition de renouvellement de bail établie le 3 juin 1912 mentionne l'installation de l'éclairage au gaz, quatre flammes pour les locaux de service, deux flammes pour l'appartement, aux frais, bien sûr, du propriétaire.

Ce bail expirait le 30 septembre 1914, mais en août 1914, les troupes françaises occupaient la vallée de la Thur ; les bombardements, l'évacuation, la méconnaissance de la langue française bouleversèrent la vie des habitants.

Le service postal, complètement perturbé, fut rétabli au début de 1915 et confié à l'autorité militaire. Cinq bureaux de poste, sur les 31 existant avant les hostilités furent ouverts dans la zone occupée : Dannemarie, Masevaux, Moosch, Wesserling et Thann. Le bâtiment de Thann ayant été endommagé par les bombardements, la Poste fut transférée à Bitschwiller. Le personnel : deux employés et quatre facteurs étaient placés sous l'autorité de M. Lutz, précédemment commis principal à Paris (6). Ce bureau desservait huit communes : Aspach le Haut, Bitschwiller, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Thann et Vieux-Thann. Les facteurs servaient d'intermédiaires entre le bureau et la population en assurant une permanence dans les mairies. La nouvelle organisation, calquée sur les attributions des bureaux français tenait compte des particularités locales et reprenait certains services de l'administration allemande.

La distribution du courrier posait de nombreux problèmes ; les nécessités militaires, le manque de communications, les bombardements, les adresses incomplètes des réfugiés rendaient la tâche des facteurs très difficile. Deux services de courrier par camionnette automobile fonctionnaient chaque jour entre Belfort et Wesserling ; une automobile de liaison partant de Wesserling emmenait quotidiennement les correspondances originaires de la Vallée de la Thur à la Commission de Contrôle Militaire de Remiremont. Un avis, placardé sur les boîtes aux lettres rappelait à la population que toute indiscretion d'ordre militaire, notamment par lettre, tombait sous le coup des lois pénales (7).

Le 1^{er} juin 1917, la Poste était réinstallée à Thann, au N° 6, faubourg des Vosges. Une page glorieuse du bâtiment de Bitschwiller était tournée !

Après la guerre, les relations nationales et internationales se développèrent grâce aux nouveaux moyens techniques, l'extension des centraux téléphoniques par exemple. L'"Aéropostale", après des débuts héroïques, permit d'atteindre, dans des délais records, les pays les plus éloignés.

Mais revenons à Bitschwiller, la commune est maintenant propriétaire du bâtiment de la Poste. La Receveuse, Madame Ohnleiter, se tient à la disposition des habitants (89 37 00 01) pour leur donner, avec compétence et sa gentillesse habituelle, des renseignements sur toutes les opérations postales et financières : Madame Delestan assure le service du guichet, ouvert, en semaine, de 8 h. à 9 h. pour les titulaires des 27 boîtes postales, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., le samedi de 9 h. à 12 h.

Deux facteurs, M. Auer et M^{me} Gretha distribuent le courrier dans la commune. Tout le monde connaît leurs silhouettes familières. Depuis l'an dernier, les paquets sont livrés par une factrice, à bord d'une camionnette jaune de la Poste. Madame Gully, femme de ménage, Mesdames Francette Halter et Francette Vogel, remplaçantes, complètent le personnel.

Depuis sa construction, il y a cent ans, le bâtiment a pris quelques rides mais son aspect reste souriant, il fait partie du paysage de la commune et tous les Bitschwillerois ont, un jour ou l'autre franchi son seuil. Souhaitons-lui de longues années d'activité au service de la population.

Marguerite Casin.

SOURCES :

- 1) P. Charbon. *Quelle belle invention que la Poste !*
- 2) M. Koehnlein. *Centenaire du premier chemin de fer en Alsace. Mulhouse-Thann.*
- 3) Archives Départementales du Haut-Rhin. 6P23.
- 4) J.L. Kauffmann. *Diligence d'Alsace.* 1990.1.
- 5) Contrats en allemand fournis par les Amis de l'histoire des P.T.T. d'Alsace.
- 6) Colonel Rives. *Diligence d'Alsace.* 1986.
- 7) Administration Militaire de l'Alsace. Rapport sur l'organisation des territoires. 1914-1918.

PHOTOS GAGS

(Message non politique)

Entrée quartier de la Fonderie :

Roulons au...



Sortie des Ecoles - Et voilà...

Raté Pompiers Rapides



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES CHIENS

La divagation des chiens reste toujours interdite. La rage n'est pas totalement vaincue. Les animaux de compagnie divaguant sur la voie publique peuvent être mis en fourrière aux frais de leurs propriétaires ou de leurs gardiens.

La commune a conclu un contrat avec la S.P.A. pour ramasser les animaux errants.

LA NEIGE

Les propriétaires d'immeubles bâtis ou non bâtis situés en bordure des voies ouvertes à la circulation publique sont tenus, à toute heure, d'enlever la neige ou la glace sur le trottoir devant leur propriété, afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sel, du sable, des cendres ou de la sciure de bois.

Lorsque les toits des immeubles sont très pentus, les propriétaires concernés sont priés de mettre en place des équipements pare-neige.

SURSIS A STATUER

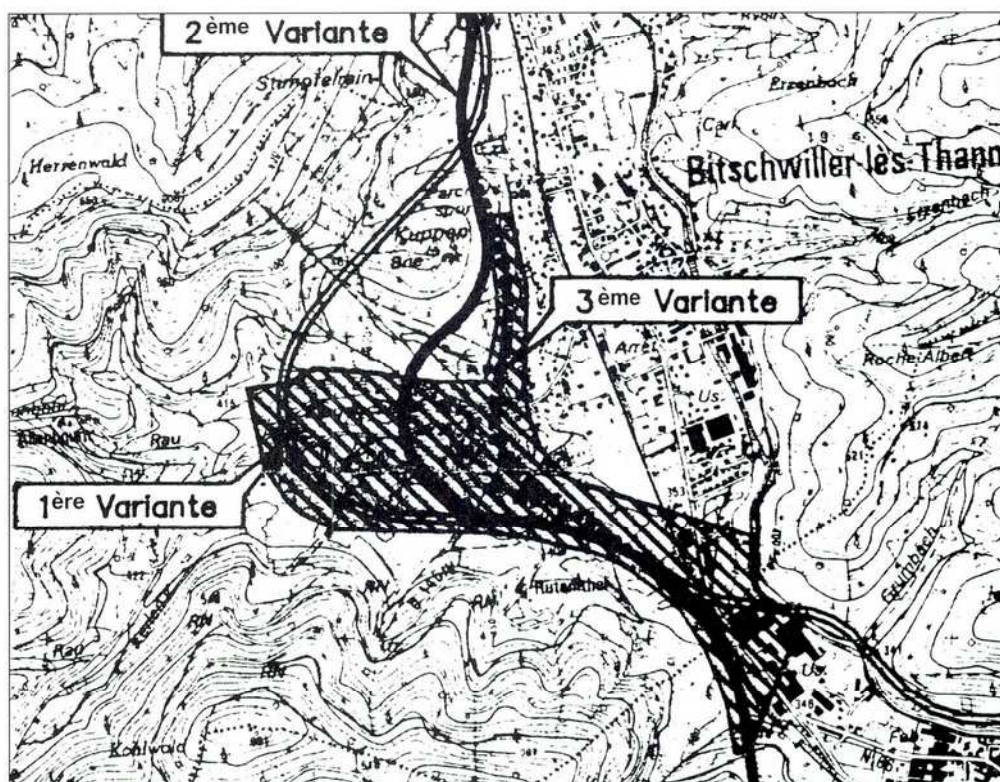
Par arrêté du 22.11.1993 le préfet, prenant en considération la mise à l'étude d'un projet de

déviations de la R.N. 66, tronçon Saint-Amarin - Cernay arrête que sur les terrains affectés par le projet et délimités sur le plan annexé à l'arrêté (voir ci-dessous) les demandes de permis de construire peuvent faire l'objet d'un sursis à statuer.

Cela signifie que sur les terrains figurant en hachuré sur le plan, aucun permis de construire ne sera en principe délivré jusqu'à fixation du tracé définitif de la déviation sur le terrain communal. La durée de cette interdiction est au maximum de 2 ans.

TABLE DU CONSEIL

La salle du Conseil qui est également la salle de mariage a été rénovée il y a une quinzaine d'années. Seule la table, vestige du passé, peu adaptée à son usage, n'avait pas été renouvelée. C'est chose faite maintenant. Une superbe table avec un plateau en loupe d'orme, de forme ovale, trône maintenant dans cette salle. Elle est l'œuvre de M. RUFFIO maître menuisier et a coûté la somme de 68.000 F. Mais comme elle durera plus de cent ans et servira aux sages décisions de nos édiles actuels et futurs, ce n'est pas trop cher payé.



ANIMATION MAISON DE RETRAITE

Le Maire de notre Commune, Président du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite ainsi que Madame BUTTUNG, Administrateur, font régulièrement l'objet de doléances de la part du Directeur de la Maison, du fait de la non participation des Bitschwillerois à l'animation de la Maison (visite, jeux de cartes, chansons, etc...) contrairement à d'autres maisons : Thann, Moosch, Oderen. Aussi fait-il appel à la bonne volonté de quelques concitoyens pour combler cette lacune. Veuillez en cas d'intérêt prendre contact avec M^{me} BUTTUNG par l'intermédiaire du secrétariat de la Mairie.

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Les mères de famille désirant obtenir la médaille de la Famille Française sont invitées à s'inscrire à la Mairie avant le 30 juin 1994. Pour l'obtenir il faut avoir eu 4, 5, 6 ou 7 enfants et plus dont l'aîné doit avoir 16 ans révolus au moment de la demande.

VOYAGE EDUCATIF

Les élèves de l'Ecole Mixte (classes du CM 1 et du CM 2) effectueront, du 12 au 15 avril prochain, un voyage scolaire qui les amènera au FUTUROSCOPE de POITIERS.

Ce séjour-découverte leur permettra également de visiter les châteaux de la Loire (Chenonceau, Azay le Rideau, Ussé, ...) et de faire un "crochet" par La Rochelle, autre lieu historiquement riche, avec au programme le tour de ville, le musée maritime, ...

Le prix du séjour par élève se monte à environ 1.100 F, dont 550 F sont à la charge de la famille.

Le complément sera trouvé par différentes subventions, municipales ou autres (Conseil Général, Crédit Mutuel, association de l'école) et par certaines actions à l'initiative de l'association de l'école et des parents (vente de pâtisserie, tombola, ...).

LES PERMANENCES A LA MAIRIE

Votre Caisse Primaire se rapproche de vous.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Sécurité Sociale) assure une permanence tous les mardis de 11 h. 15 à 12 h. dans les locaux de notre Mairie.

Madame ZIMMERMANN Bernadette se tient à la disposition de tous les assurés sociaux pour :

- les aider à compléter leurs feuilles de soins ou tout autre document nécessaire à l'exploitation de leur dossier,

- créer ou mettre à jour leur dossier ainsi que leur carte d'assuré social,
- délivrer les formulaires nécessaires en cas de départ à l'étranger,
- les informer, les conseiller et trouver une solution à tout problème relatif à l'Assurance Maladie, Maternité, Accident de Travail, Invalidité, Décès,
- réceptionner les feuilles de soins en vue de leur règlement.

La C.P.A.M. cherche, de cette façon, à se rapprocher de ses usagers et à leur simplifier toute démarche.

N'HESITEZ PAS A RENDRE VISITE A SON AGENT, LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RESERVE !

MUSIQUE DE CHAMBRE

Une première à Bitschwiller ! Le 30 octobre dernier l'ensemble "MUSICALIS" de Mulhouse a donné un concert de très grande qualité, fort apprécié par un auditoire enthousiasmé par la prestation du quatuor composé d'un piano, d'une flûte et de deux violoncelles.



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

La Municipalité vient d'achever l'aménagement des différentes places du village. Cette année elle va axer ses efforts sur le fleurissement et invite les habitants à participer à cette action.



Encouragés par les deux premières expositions, les organisateurs ont d'ores et déjà programmé la suivante qui aura lieu les 9, 10 et 11 novembre 1996. Le thème proposé sera "L'EAU". L'eau de la goutte à la mer avec tout son environnement.

AVIS AUX COLLECTIONNEURS

L'Ecole de Musique de Bitschwiller aimerait organiser une exposition s'adressant à tous les collectionneurs du village. Toutes les personnes intéressées par une telle manifestation sont priées de prendre contact avec M. Jean-Louis MARBACH, Président de la Musique Municipale (Restaurant de la Gare - Tél. 89 37 03 16).

P COMME PARKING

La Municipalité s'est efforcée d'aménager des parkings dans le village. Les automobilistes sont priés de les utiliser et de ne pas encombrer les trottoirs.

ENLEVEMENT DES ORDURES ENCOMBRANTES

Les ordures encombrantes ou non ménagères sont à déposer à la déchetterie d'Aspach-le-Haut par les particuliers.

Cependant pour les objets lourds ou nécessitant la manipulation par 2 personnes, une collecte s'effectuera de porte à porte par véhicule spécialement aménagé.

Ce sont par exemple les sommiers, matelas, meubles, cuisinières, machines à laver, tuyaux de poêle, gouttières.

Sont exclus : plâtres, blocs de béton, gravats, carcasses de voitures, moteurs, etc...

Les objets à enlever devront être rangés au bord du trottoir éventuellement ficelés pour être soulevés facilement par 2 personnes.

Les demandes d'enlèvement sont à faire par téléphone par simple appel gratuit au N° 05 39 55 46 au moins trois jours avant la date de la collecte.

Ces dates de collecte pour BITSCHWILLER sont :

- 28 mars - 25 avril - 30 mai - 27 juin - 25 juillet - 29 août - 26 septembre - 31 octobre - 28 novembre - 19 décembre.

ACHATS DE TERRAINS

Le patrimoine communal s'est enrichi en 1993 par l'achat des terrains suivants :

1) Au Kehrlenbach, achat de 29,10 ares à M. EHNH au prix de 101.850 F. - Terrain classé en NAB c'est-à-dire constructible sous certaines conditions.

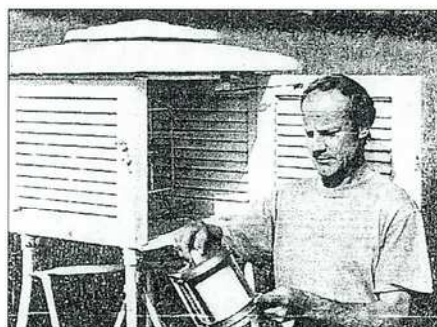
2) Sur l'ancien terrain FAMT, achat de 89 ares à LEBRANCHU & Fils au prix de 314.000 Francs. Terrain classé UE c'est-à-dire, constructible pour usage industriel et artisanal.

SENTINELLE DE LA METEO

Le jeudi 30 juin 1993, Richard Anderhalt, agent d'entretien du Service Maintenance TM s'est vu remettre la médaille d'or de la Météorologie nationale de la main de Madame Hélène BLANC, Préfet du Haut-Rhin.

Depuis 1972, ce bénévole passionné de la météo, relève quotidiennement, dans son village, les températures ainsi que les précipitations qu'il note soigneusement dans son registre destiné mensuellement au Centre Départemental de la Météo à Colmar.

"Ces données seront ainsi utilisées par le service climatologie à des fins statistiques. Elles serviront de support pour élaborer les bulletins prévisionnels du temps et à répondre à toute demande d'origine climatologique", nous précise-t-il. R. Anderhalt effectue ainsi sa tâche avec beaucoup de rigueur : "Il est important de respecter les horaires des relevés, ce qui, bien sûr, est parfois un peu contraignant".



B RIGADES VERTES

Dans le cadre de la Communauté de Communes du Pays de Thann, Bitschwiller, vient d'adhérer aux Brigades Vertes (ou Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux). Ce syndicat mixte est largement financé par le Conseil Général avec la participation des communes.

La protection de l'environnement est l'une des préoccupations majeures du département et des communes du Haut-Rhin.

Les agents de cette Brigade constituent un corps de gardes champêtres, placé sous l'autorité juridique du Maire. Ils sont chargés de rechercher et si besoin est, de constater les contraventions et délits qui portent atteinte aux propriétés forestières et rurales, de surveiller et protéger le milieu naturel, de sensibiliser les usagers des forêts et montagnes aux problèmes de la faune et de la flore, d'expliquer les interdits. Ils veillent au respect des règlements, des arrêtés pris par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police : salubrité, sécurité, sûreté dans la commune. Ils peuvent rechercher et constater des infractions en matière de chasse, de pêche, pollution des eaux, circulation des véhicules dans les espaces naturels, dépôts

sauvages, camping sauvage, feux en forêt, respect des voisinages, vols, etc...

Leur mission est avant tout dissuasive, pédagogique et préventive.

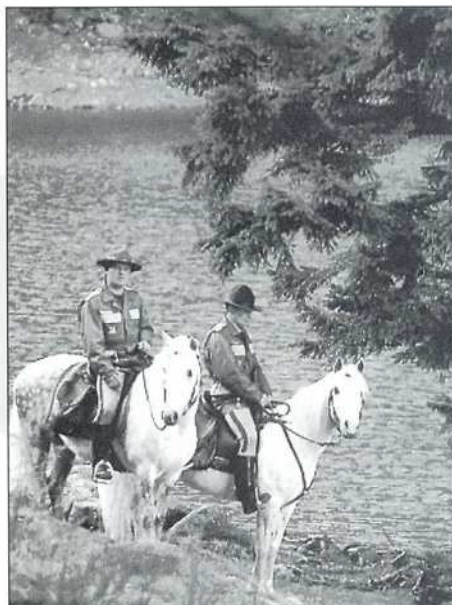
La zone d'action s'étend sur l'ensemble des bans communaux.

Les pouvoirs importants qu'ils détiennent par délégation du Maire, doivent leur permettre d'apporter une information et une dissuasion sur le terrain, de contribuer à l'éducation du public qui fréquente la nature et leur offrir comme ultime possibilité, d'intervenir par la sanction.

Les Brigades Vertes se veulent complémentaires aux autres organismes de surveillance existants : gendarmerie, O.N.F., police municipale, et en aucun cas, concurrentielles.

Leur présence constante sur le terrain, parfois dans les endroits les plus reculés, incite à un plus grand respect des espaces naturels, de cet environnement qu'il devient de plus en plus urgent de protéger.

Le poste créé pour la Communauté de Communes du Pays de Thann est installé à Bitschwiller-lès-Thann.



BON APPETIT

Rubrique pour "Gourmets et Gourmands"

Spécial "Hardäpfel"

PFLÜTTE DE POMMES DE TERRE (HÄRDÄPFELPFLÜTTE)

Pour 4 personnes - Préparation et cuisson : 45 mn

Ingrédients :

- 1 kg de pommes de terre farineuses
- 1/2 litre de lait
- 150 g de semoule fine
- 100 g de farine
- sel
- 100 g de beurre
- 1 tasse de crème fraîche

Pour confectionner les Pflütte de pommes de terre, il est nécessaire d'employer des pommes de terre farineuses (Desiré, Bintje, Urgenta).

Peler et laver les pommes de terre, les couper en quatre et les faire cuire dans l'eau salée.

Les égoutter et les passer au presse-purée. Mouiller avec le lait, saler et mélanger. La purée doit avoir l'épaisseur d'une bouillie. Ajouter la semoule et la farine de façon à obtenir une masse épaisse et laisser gonfler **sur feu doux tout en tournant**. La purée doit se détacher de la cuillère en bois.

Préchauffer un plat ; faire fondre le beurre dans une poêle et, à l'aide d'une cuillère à soupe trempée dans le beurre fondu, découper des Pflütte (boules en forme d'oeuf). Déposer ces Pflütte dans le plat dans lequel on aura versé la crème fraîche. Continuer ainsi en dressant en dôme. Réserver à l'entrée du four.

Faire dorer des croûtons de pain dans le reste de beurre et arroser les Pflütte. Accompagner d'une sauce aux oignons et une salade verte. Vous pouvez aussi servir les Pflütte en garniture de rôtis ou encore en accompagnement de compotes de fruits.

Note : Ne jetez pas l'eau de cuisson des pommes de terre, elle sera la base d'une bonne soupe.



GALETTES DE POMMES DE TERRE (HÄRDÄPFELKIECHLE)

Pour 4 personnes - Préparation et cuisson : 45 mn

Ingrédients :

- 1 kg de pommes de terre
- 1 oignon
- 2 oeufs
- 1 cuillerée à café de persil haché
- 3 cuillères à soupe de farine
- sel, poivre
- 1 pincée de muscade râpée
- huile

Laver les pommes de terre ; les peler et les râper crues (1) à la grille fine du robot à main ou électrique ; il faut obtenir des nouillettes et non des râpures trop fines et courtes. Râper également l'oignon. Mettre les pommes de terre râpées dans une passoire, les presser et les faire égoutter.

Ajouter les oeufs, le persil, saler, poivrer, incorporer la farine et la muscade râpée, bien mélanger.

Dans une poêle chauffer un peu d'huile.

De la valeur d'une cuillère à soupe bien remplie, poser des tas de pommes de terre dans la poêle, aplatir avec le dos de la cuillère et faire dorer des deux côtés. Les galettes doivent être bien croustillantes.

Egoutter sur du papier absorbant et servir avec une salade verte ou une salade de betteraves rouges.

Ces galettes de pommes de terre accompagnent également un rôti.

(1) Ne râpez pas les pommes de terre trop longtemps à l'avance car elles noircissent au contact de l'air.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1994

- JANVIER** • 23 • Cérémonie des Vœux du Judo-Club
- FEVRIER** • 26 • Soirée carnavalesque "Bäckeoffa" organisée par la société de Gymnastique
- MARS** • 19 • Soirée Loto - (Association de l'Ecole)
- AVRIL** • 17 • Concours de Pêche à l'Etang du Kerlenbach
• 22/23/24 • Concours du Groupement de Gymnastique
• 30 • Concert-Gala de la Musique Municipale
- MAI** • 06/07 • Tournoi de Volley (Association de l'Ecole)
• 12 • Marché aux Puces (Pompier)
- JUIN** • 01 -> 31 • Concours de Quilles et Challenge inter-sociétés (Quilleurs)
• 5 • Bourse aux Armes (Ecole de Musique)
• 12 • Rallye touristique de la Paroisse
• 25 • Feux de la St-Jean
- JUILLET** • 2 • Exposition "Art et Musique" à l'Ecole Mixte
• 13 • Bal tricolore organisé par les Sapeurs-Pompier
- AOUT** • 15 • Tournoi du Football-Club
• 27 • (après-midi) Don du sang
- SEPTEMBRE** • 4 • Sortie pédestre
- OCTOBRE** • 9 • Bourse d'échange "Sport Passion Mécanique" organisée par l'Ecurie de la Thur
• 16 • Fête d'automne de la Paroisse
- NOVEMBRE** • 20 • Fête de Ste-Cécile (Chorale)
• 26 • Soirée familiale des Sociétés
- DECEMBRE** • 4 • Fête de Noël des Personnes Agées
• 17 • Fête de Noël de la Gymnastique

CALENDRIER DES QUETES 1994

- **FEVRIER** : Gymnastique
- **MARS** : Football-Club
- **AVRIL** : Quilleurs
- **MAI** : Judo-Club
- **JUIN** : Conscrits
- **SEPTEMBRE** : Chorale
- **NOVEMBRE** : Musique
- **DECEMBRE** : Pompier



Vue de l'exposition Bitschwill'Art 1993